



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 9 mars 2026, les règlements suivants :

- Règlement numéro 26-1112 pourvoyant à la réfection du chemin du Lac-Est (IF-2509A) et décrétant un emprunt de 3 288 375 \$;
- Règlement numéro 26-1114 pourvoyant à des travaux de rénovation du presbytère (IF-2602) et décrétant un emprunt de 1 444 720 \$;
- Règlement numéro 26-1116 pourvoyant au drainage de la patinoire Tewkesbury (IF-2608) et décrétant un emprunt de 71 000 \$.

Les règlements numéros 26-1112 et 26-1114 ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 17 mars 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 avril 2026.

Le règlement numéro 26-1116 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 17 mars 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 avril 2026.

Tous ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 15^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX.

Me Valérie Draws

Directrice des affaires juridiques et greffière